



DGA Développement de l'Economie Territoriale, Insertion, Environnement  
Pôle Environnement et Prévention Sanitaire

**Laboratoire départemental vétérinaire**

306 rue Croix de las Cazes  
CS69013  
34967 MONTPELLIER CEDEX 2  
T : 04 67 67 51 40  
E : [ldv34@herault.fr](mailto:ldv34@herault.fr)

**Instructions de prélèvement**

Diagnostic de la tuberculose par  
dosage de l'interféron gamma

La qualité des prélèvements a une importance capitale pour ce test. Il faut en effet préserver intactes les cellules sanguines. Aussi, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes suivantes :

- ✓ Les animaux doivent être prélevés le jour de l'intradermotuberculation
- ✓ Il faut utiliser des tubes avec anticoagulant à bouchon vert (héparine)
- ✓ Le volume minimum de sang à prélever par animal est de 3 ml. Des tubes adaptés peuvent être fournis par le laboratoire
- ✓ Il faut bien agiter le tube pour mettre en contact le sang avec l'anticoagulant (inverser les tubes environ 10 fois)
- ✓ Les prélèvements doivent être maintenus à température ambiante (22°C ± 5°C)
- ✓ Ils doivent être traités par le laboratoire dans les 8 heures suivant le prélèvement
- ✓ Les prélèvements doivent être identifiés par le numéro de l'animal et accompagnés d'un CRES (Compte Rendu d'Examen Sérologique) ou d'un DAP

Le laboratoire s'organise pour transmettre les résultats dans un **délai maximum de 7 jours ouvrés après réception** des prélèvements.

Nous pouvons prendre en charge les prélèvements sanguins pour **contrôle à l'introduction tous les jours jusqu'à 16 heures, excepté les vendredis et la veille des jours fériés**. Nous vous demandons de bien vouloir nous prévenir le plus tôt possible lorsqu'un grand nombre de prélèvements (> 20) est programmé.

Pour toute demande d'informations complémentaires, vous pouvez contacter le laboratoire départemental de l'Hérault au 04.67.67.51.40

Nous pouvons également vous faxer, sur demande à ce même numéro, un plan d'accès simplifié au laboratoire.